

Compte Rendu du Conseil Municipal du 1 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 22/02/2017

Présents : Mesdames Claudine COURT, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Isabelle BAPTISTE, Ginette KANOU et Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, André TARDY, Emmanuel DIDIER, Bernard JARDY.

Excusés : Guy BEAU (pouvoir à Stéphanie GARNIER), Nadège Ollier (pouvoir à Isabelle Baptiste).

Secrétaire : André TARDY

1 Approbation du compte rendu de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité après modification d'erreurs et d'orthographe.

Un paragraphe a été ajouté à l'ordre du jour et sera traité en position 7.

2 Convention RAMI (Relais Assistance Maternelle Itinérant) avec la CALF

Aucun point particulier pour la location de la salle. Il n'y a pas de besoin en cuisine et seul la petite salle sera utilisée. Les clés seront récupérées en mairie et seront ensuite déposées en mairie. Cette location est convenue pour une demi-journée par semaine en principe le mardi matin par une personne recrutée par Loire-Forez. Cette convention sera du 1/04/2017 au 31/03/2018 reconduite pour 2 années après un bilan fait en décembre 2017. La salle sera prêtée gratuitement. Elle ne sera pas utilisée en juillet et août. Loire Forez s'engage à souscrire l'assurance. Une convention entre les deux parties sera signée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3 Règlement intérieur de la salle des fêtes

Une personne se déplace en cas de coupure par le limiteur de son. Le loueur devra s'acquitter d'un montant de 150 € pour la remise en route.

Le versement de 50 € sera fait à la personne qui se déplace pour compensation.

Après avoir délibéré, *le Conseil Municipal décide par 13 voix et 1 abstention d'adopter ce cette modification au règlement.*

4 Préparation du Budget

Réserve : 70 000 euros. Nous conservons l'auto-financement.

Désendettement : 4 ans et demi.

Dotations : le montant devra être connu la 2^{ème} quinzaine de Mars 2017

Service SDIS : environ 15 000 euros payable à l'Agglomération Loire Forez

5 Nominations de voies communales et de voies privées

Dans le cadre de l'adressage et de la mise en place du SIG, nous devons renommer les voies :

Château Gaillard => impasse Château Gaillard

Lotissement La Terrasse => impasse La Terrasse

Lotissement Les Acacias => Allée des Acacias

Lotissement Les Fauvettes => Allée des Fauvettes

Lotissement Grataloup => Allée Grataloup

Lotissement du Gand => Allée du Gand

Lotissement La Vergnat => Impasse La Vergnat

Lotissement Le Cerizet => rue du Cerizet

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Cependant ne sera pris en délibération que l'impasse Château Gaillard et Allée des Fauvettes. Les autres voies seront éventuellement renommées ultérieurement.

6 Délaissé de voirie chemin des Guignols parcelle AB 34 – 327 m2

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'engager les démarches de rétrocession de ce délaissé de voirie au profit de la voie communale. Le cabinet Dussaud-Pagnon sera contacté pour réaliser cette démarche.

L'autorisation du délaissé de voirie en voirie communale est donnée.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7 Participation à l'extension du réseau Free-Mobile

Madame le Maire, après décision prise au Conseil Municipal du 1^{er} mars 2017, refuse de participer à ce financement par l'application de l'Art. L332-8 du Code de l'Urbanisme. Ce qui entraîne une participation du montant évoqué par le pétitionnaire à savoir la société Free-Mobile.

8 Questions diverses

- Christophe Cellier est en arrêt maladie jusqu'au 6 avril 2017. Monsieur Bruyas Marc a été embauché à compter du 27 mars 2017 jusqu'au 30 septembre 2017 pour 35 heures pour l'entretien des espaces verts.
- Marthe FAURE va remplacer temporairement Christine Berthet en congés maladie avec l'aide de Nadine Bourrat (7 h) et de Stéphanie en comptabilité pour 4 h jusqu'au 30 avril 2017.
- Permanences Elections : un tableau a été élaboré afin que chacun sache le temps de présence nécessaire ainsi que sa période au cours de ces journées.
- Autorisation de l'utilisation de la friteuse à la salle des fêtes : seulement à l'extérieur sous l'auvent.
- Changement des horaires de l'école.
- Opération phyto pour le désherbage des trottoirs du foot et des parkings.
- Manifestation pour les nouveaux arrivants : consulter le fichier de la Saur pour savoir qui ils sont. On fera l'accueil des nouveaux arrivants à l'occasion des vœux (2018)

Prochain conseil municipal le 29 mars 2017

La séance est levée à 22 h 45.